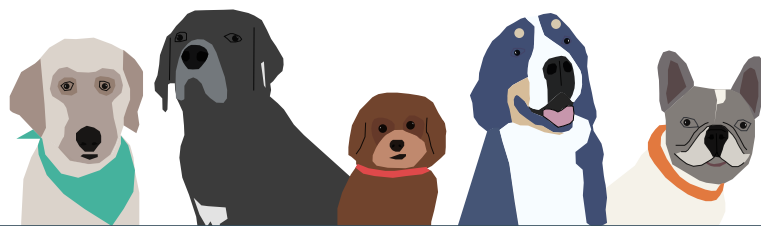


Communautaire sur le plan directeur des TCL



La Ville de Winnipeg gère actuellement onze terrains pour chiens en liberté (TCL) à l'intérieur de son réseau de parcs. Un autre TCL est en voie d'aménagement et des modifications sont apportées à un autre terrain. Au cours des dernières années, le nombre de licences pour chiens a augmenté à Winnipeg, tout comme l'intérêt de la population et les demandes du public pour ces terrains.

CONTEXTE



En 2012, un rapport intitulé **Guidelines for Off Leash Dog Parks in the City of Winnipeg** (lignes directrices sur les parcs pour chiens en liberté) a été rédigé par la Ville de Winnipeg. Ce document énonçait un cadre pour la répartition des TCL et fournissait des directives concernant l'évaluation des sites pouvant être aménagés en terrains pour chiens en liberté, l'établissement et la désignation de nouveaux TCL ainsi que l'aménagement et l'examen de ces terrains.

En 2014, à la demande du public, le Comité exécutif de la Ville a recommandé des recherches plus approfondies sur les TCL, en s'appuyant sur un processus de participation publique plus robuste.

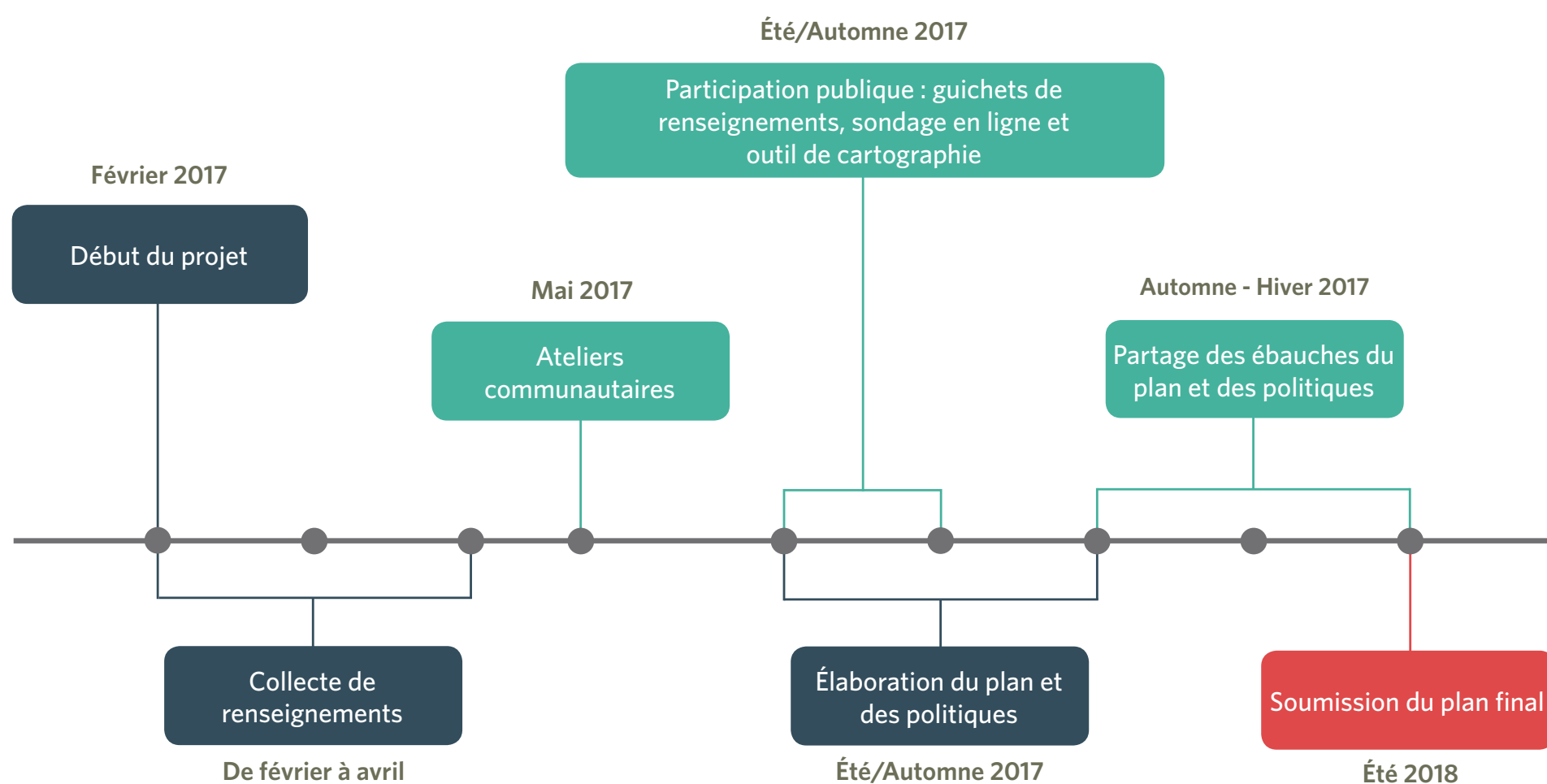
En 2016, la Ville a retenu les services d'un consultant pour l'élaboration du **plan directeur sur les terrains pour chiens en liberté (TCL)**, qui s'appuie sur les directives déjà préparées par la Ville en y intégrant les résultats de recherches additionnelles et des recommandations s'inspirant d'un processus de participation publique complet.

Terrains pour chiens en liberté de la Ville de Winnipeg


 Nouveau!

- Parc Bonnycastle
- Parc Bourkevale
- Brenda Leipsic (*modifications en cours*)
- Parc à chiens Charleswood
- Parc Devonshire (*aménagement en cours*)
- Parc Kilcona
- Parc King's
- Parc Little Mountain
- Maple Grove
- Parc Mazonod
- Sturgeon Road et Silver Avenue (*parc fermé temporairement*)
- Parc Westview
- Parc Woodsworth

CALENDRIER DU PROJET



VOTRE OPINION NOUS INTÉRESSE !

Le présent bulletin communautaire vise à résumer l'ébauche du plan directeur sur les terrains pour chiens en liberté (TCL); **cependant, le texte complet de l'ébauche du plan directeur est disponible sur la page Web du projet (winnipeg.ca/offleashareas)** pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Un **sondage connexe en ligne (<https://fr.surveymonkey.com/r/OLAMP-FR>)** est maintenant accessible sur le site et vous permettra d'exprimer vos opinions, vos préoccupations ou vos questions concernant l'ébauche du plan directeur.

Veuillez consulter ce bulletin et/ou l'ébauche du plan directeur et remplir le sondage en ligne.

Les commentaires recueillis grâce au sondage en ligne seront compilés et remis à l'équipe du projet, qui utilisera ces rétroactions pour mettre la touche finale au plan directeur sur les TCL. Le texte final du plan directeur sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Un processus complet visant la participation du public a été intégré durant l'élaboration du plan directeur sur les TCL, comprenant notamment la tenue de deux ateliers pour les parties intéressées de la communauté, trois kiosques temporaires de renseignements sur le projet, de même qu'un sondage en ligne et un outil cartographique en ligne. Ces activités visaient à recueillir :

- » de l'information générale et des commentaires sur les TCL existants à Winnipeg;
- » à répertorier les idées et les possibilités pouvant être intégrées à l'établissement de futurs TCL à Winnipeg; et
- » et à confirmer l'orientation des directives (Guidelines) préparées auparavant.

Plus de **450** personnes ont participé aux ateliers communautaires ou se sont présentées aux kiosques d'information, et **2190** participants ont répondu au sondage en ligne; en outre, **250** personnes ont fourni des suggestions au moyen de l'outil cartographique en ligne.

Les thèmes suivants ont été abordés de ces rétroactions :

- » les participants observent que la Ville n'a ni vision, ni buts, ni objectifs clairs pour guider l'établissement futur de TCL à Winnipeg;
- » il existe un désir de voir plus de TCL aménagés partout dans Winnipeg, surtout s'ils se trouvent à distance de marche du domicile des résidents;
- » il y a un désir manifeste de voir un plus grand nombre de TCL délimités de façon sécuritaire, par une clôture par exemple; une telle mesure procurerait un degré accru de confort et de sécurité tant aux usagers des TCL qu'à ceux qui ne les fréquentent pas;
- » les participants sont d'avis qu'il faudrait intégrer la planification des TCL au processus de planification des parcs et espaces verts de la Ville;
- » un certain nombre de participants soulignent que l'établissement des futurs TCL ne devrait pas empiéter sur les parcs et les espaces verts existants déjà très fréquentés par les résidents de la ville;
- » les participants aimeraient que la Ville établisse un processus clair pour l'aménagement de futurs TCL;
- » les participants notent qu'il est nécessaire de mettre en place un processus de participation communautaire pour l'établissement de nouveaux TCL;
- » de nombreux usagers de TCL sont d'avis qu'il faudrait désigner les futurs terrains comme étant « à usage unique » (c. à d. où seules les activités associées à la présence de chiens en liberté seraient autorisées);
- » les participants soulignent que les TCL ne devraient pas être adjacents à une école ou à un terrain de jeux, ou qu'il faudrait à tout le moins prévoir une distance de sécurité adéquate par rapport à de tels édifices ou installations; plus précisément, ils estiment que le plan directeur sur les TCL devrait prévoir de telles distances;
- » les participants sont d'avis qu'il faudrait améliorer la communication et l'application de la loi pour apaiser les inquiétudes en matière de sécurité à l'intérieur et autour des TCL; ils croient qu'une meilleure compréhension par le public des règlements et du code d'éthique de la Ville concernant les TCL permettrait d'atténuer les conflits relatifs à ces terrains et à la présence de chiens en liberté; ils soulignent aussi qu'une meilleure application des règlements touchant aux TCL contribuerait à atténuer les préoccupations en matière de sécurité ainsi que les infractions aux règlements municipaux connexes.

Considérant les commentaires recueillis, qui ont permis de mieux cerner les thèmes ci-dessous, **il apparaît clairement qu'en général, le public souhaite que davantage de TCL présentant des commodités et des caractéristiques de conception améliorées soient installés dans tout Winnipeg.** L'ébauche du plan directeur sur les terrains pour chiens en liberté (TLC) s'efforce de répondre aux demandes

du public concernant ces thèmes en fournissant des orientations pour l'établissement des nouveaux TCL; ces orientations aideront à atténuer les activités illicites associées à la présence de chiens en liberté, à éviter les conflits entre les usagers des TCL et entre les usagers des autres types de parcs, et à éliminer les problèmes potentiels relatifs à l'utilisation du territoire.

Tous les commentaires et suggestions recueillis au cours du processus de participation du projet ont été compilés pour la préparation du rapport de participation au **plan directeur sur les TCL**, qui a servi à guider les politiques et les normes contenues dans l'ébauche du plan directeur. Pour examiner le rapport de participation au plan directeur sur les TCL ou pour consulter le résumé de participation du plan directeur, visitez le site (<http://winnipeg.ca/francais/PPD/PublicEngagement/OffLeashAreas/default.stm>).



L'énoncé de vision

L'énoncé de vision du plan directeur sur les TCL a été élaboré de concert avec le personnel de la Ville, les parties intéressées au projet et des membres du public. Cet énoncé de vision contribue à communiquer la finalité globale du plan directeur et oriente ses buts, ses objectifs et ses politiques.

Consciente du besoin d'aménager à Winnipeg des TCL qui améliorent la santé et le bien être de ses résidents tout en contribuant à dynamiser les quartiers et à bâtir les communautés, la Ville de Winnipeg s'efforcera de créer et d'entretenir des TCL accessibles, sécuritaires et durables qui enrichiront les communautés où ils seront situés.

Les buts, les valeurs directrices et les objectifs du plan directeur sur les TCL sont conformes à l'énoncé de vision général du projet et expriment l'intention et la finalité du plan directeur. Les commentaires recueillis durant les activités visant la participation publique au projet ont également contribué à orienter l'élaboration de ces éléments clés.

Buts

Voici les buts du plan directeur sur les TCL :

- BUT 1 :** décrire la demande locale de TCL, établir les possibilités et les contraintes qui s'y rattachent et définir une orientation stratégique pour procurer un accès approprié à des TCL à travers la ville.
- BUT 2 :** présenter des normes et des processus clairs pour repérer, sélectionner et désigner des TCL dans les parcs et les espaces verts de la Ville et répondre ainsi aux besoins de tous les usagers des parcs.

GUIDING VALUES

Les éléments ci dessous correspondent aux valeurs directrices du plan, qui ont inspiré le contenu et l'orientation du plan directeur :

- » Assurer la transparence du processus de sélection des lieux devant accueillir un TCL.
- » Rationaliser le processus d'établissement de TCL dans l'intérêt du public et de l'administration municipale.
- » Établir des normes et des lignes directrices pour la conception de TCL sécuritaires, accessibles et durables.
- » Tenir compte des intérêts des divers usagers des parcs et des espaces verts, y compris des types d'utilisation de terrains adjacents, des zones écosensibles et de la communauté avoisinante pour le choix de l'emplacement et la conception d'un TCL.
- » Atténuer les problèmes et les inquiétudes en matière de sécurité à l'intérieur et autour des TCL par des considérations touchant à l'emplacement, à la conception et à la gestion.
- » Offrir des possibilités relatives aux TCL qui amélioreront la santé et le bien être des citoyens.
- » Examiner l'établissement des TCL en fonction d'un système de classification basé sur la typologie, les commodités, le niveau de services et la distribution.

OBJECTIVES

Et enfin, les objectifs du plan directeur sont les suivants :

- » Élaborer des politiques et des normes pour l'aménagement et la gestion de TCL à Winnipeg en fonction des réactions du public et des parties intéressées, de la recherche et de l'examen des meilleures pratiques mises en œuvre dans d'autres municipalités ou provinces et de l'étude du rapport *Guidelines for Off Leash Dog Parks in the City of Winnipeg* (lignes directrices sur les parcs pour chiens en liberté de la Ville de Winnipeg, 2012).
- » Définir une méthode de distribution appropriée des TCL pour la Ville en fonction de la demande et des politiques existantes.



Afin de planifier efficacement l'établissement des TCL, le plan directeur sur les terrains pour chiens en liberté inclut des politiques et des normes qui aideront au choix des emplacements, à la conception et à la gestion des TCL. La Ville utilisera ces politiques et normes pour améliorer les TCL existants et aménager de nouveaux terrains pour chiens en liberté. Les politiques et les normes incluses dans le plan directeur fournissent des orientations claires sur la façon de répondre à la demande locale de ces terrains d'une façon qui soit logique, durable et conforme aux directives de *NotreWinnipeg*, de la *stratégie d'investissement pour les parcs régionaux* (en préparation) et du *plan directeur visant les loisirs et les parcs de Winnipeg* (en préparation).

Le plan directeur sur les terrains pour chiens en liberté (TCL) comprend sept considérations stratégiques principales qui serviront à orienter le choix des emplacements, la conception et la gestion des TCL. Ces considérations sont les suivantes :

- 1 Les politiques et les normes relatives aux terrains pour chiens en liberté (TCL) doivent être compatibles avec les directives de *NotreWinnipeg*, du *plan directeur visant les loisirs et les parcs* et de la *stratégie d'investissement pour les parcs régionaux*.
- 2 La Ville établira un poste budgétaire associé à l'investissement dans l'établissement et l'amélioration des TCL en conformité avec les normes les plus récentes concernant le choix des emplacements et la conception des TCL, tel qu'indiqué dans le plan directeur sur les TCL, et de nouvelles ressources financières d'exploitation seront prévues pour la gestion de ces terrains, conformément aux normes de gestion les plus récentes (niveau de service) décrites dans le plan directeur sur les terrains pour chiens en liberté.
- 3 La Ville examinera les possibilités d'aménager des TCL tout au long du processus de développement du territoire.
- 4 La Ville doit établir des TCL permanents en conformité avec les normes les plus récentes pour le choix des emplacements, tel qu'indiqué dans le plan directeur.
- 5 La Ville doit établir des TCL temporaires en conformité avec les normes les plus récentes sur le choix des emplacements, tel qu'indiqué dans le plan directeur.
- 6 La conception des TCL doit être conforme aux normes les plus récentes en matière de conception, tel qu'indiqué dans le plan directeur.
- 7 La gestion des TCL doit être conforme aux plus récentes normes de gestion (ou niveau de service), tel qu'indiqué dans le plan directeur sur les TCL.



Le plan directeur sur les terrains pour chiens en liberté renferme une série de normes (générales, choix des emplacements, conception et gestion des TCL) qui fournissent des orientations précises pour l'amélioration et l'établissement de ces TCL. Ces sept considérations stratégiques, énoncées ci dessus, forment les balises des normes du plan directeur sur les TCL.

NORMES GÉNÉRALES SUR LES TCL

Les normes générales du plan directeur sur les TCL s'appliquent à **l'amélioration et à l'établissement de tous les TCL de Winnipeg**. Voici un sommaire de ces normes générales.

- » Encourager la Ville à intégrer les normes de conception universelle.
- » Établir que la Ville doit déterminer et communiquer si un TCL sera « à usage unique » ou « polyvalent ».
- » S'assurer que les TCL sont clairement délimités avec une signalisation appropriée, sont accessibles par les véhicules de service ou d'entretien et sont conçus de manière à réduire au minimum les coûts d'immobilisation et d'exploitation.
- » Encourager la Ville à intégrer la planification des futurs TCL dans ses processus de planification des parcs et des espaces verts ainsi que pour les communautés établies ou nouvelles.
- » Établir que si la Ville doit supprimer un TCL existant ou en réduire la superficie, elle s'engagera à établir un nouveau TCL dans ce secteur général de Winnipeg pour compenser celui qui a été éliminé ou rétréci.

NORMES SUR LE CHOIX DES EMPLACEMENTS DE TCL

Les normes du plan directeur sur le choix des emplacements de TCL fournissent des orientations **permettant de déterminer les emplacements logiques et appropriés pour de futurs TCL dans toute la ville et dans un quartier en particulier**, ainsi que l'emplacement précis et l'orientation du site du TCL. En résumé, les normes relatives au choix des emplacements établissent :

- » la façon dont la Ville devrait distribuer les nouveaux TCL dans Winnipeg;
- » les critères que la Ville utilisera pour aider au choix d'emplacements précis pour des TCL à Winnipeg;
- » que la Ville ne doit pas aménager de TCL sur des terrains déjà très fréquentés à d'autres fins récréatives;
- » que si les nouveaux TCL sont adjacents à des terrains dont l'utilisation est considérée comme étant « incompatible », la Ville doit prévoir une distance de recul et des mesures d'atténuation spécifiques dans la conception du TCL, par exemple une clôture de sécurité (voir les « distances de recul » dans le tableau ci dessous);
- » que les futurs TCL doivent être situés dans des secteurs où ils auront un impact minimal sur le milieu naturel.

OLA DESIGN STANDARDS

Les normes de conception des terrains pour chiens en liberté énoncées dans le plan directeur indiquent quatre (4) catégories de TCL qui peuvent être établies à Winnipeg, à savoir :

- » **TCL régional;**
- » **TCL communautaire;**
- » **TCL de quartier;**
- » **TCL d'adaptation saisonnière.**

Chacune de ces catégories a été établie de façon à répondre aux divers besoins des usagers de TCL, par exemple : « *un endroit où je peux amener mon grand chien pour qu'il puisse courir sur une bonne distance* » ou « *un endroit où je peux amener mon chien marcher en liberté à proximité de mon condo en ville* ». Le document **Guidelines** définissait quatre (4) catégories de TCL qui ont été modifiées en tenant compte des commentaires du public et des parties intéressées, ainsi que de l'examen des meilleures pratiques en matière de TCL. Une autre catégorie de TCL a été ajoutée afin de tenir compte de la demande du public relativement à des normes qui guident l'établissement de TCL temporaires (d'adaptation saisonnière).

Le tableau ci dessous fournit un bref aperçu des différences entre chacune de ces classes de TCL, ainsi que leurs normes spécifiques en matière de conception et de choix d'emplacement.

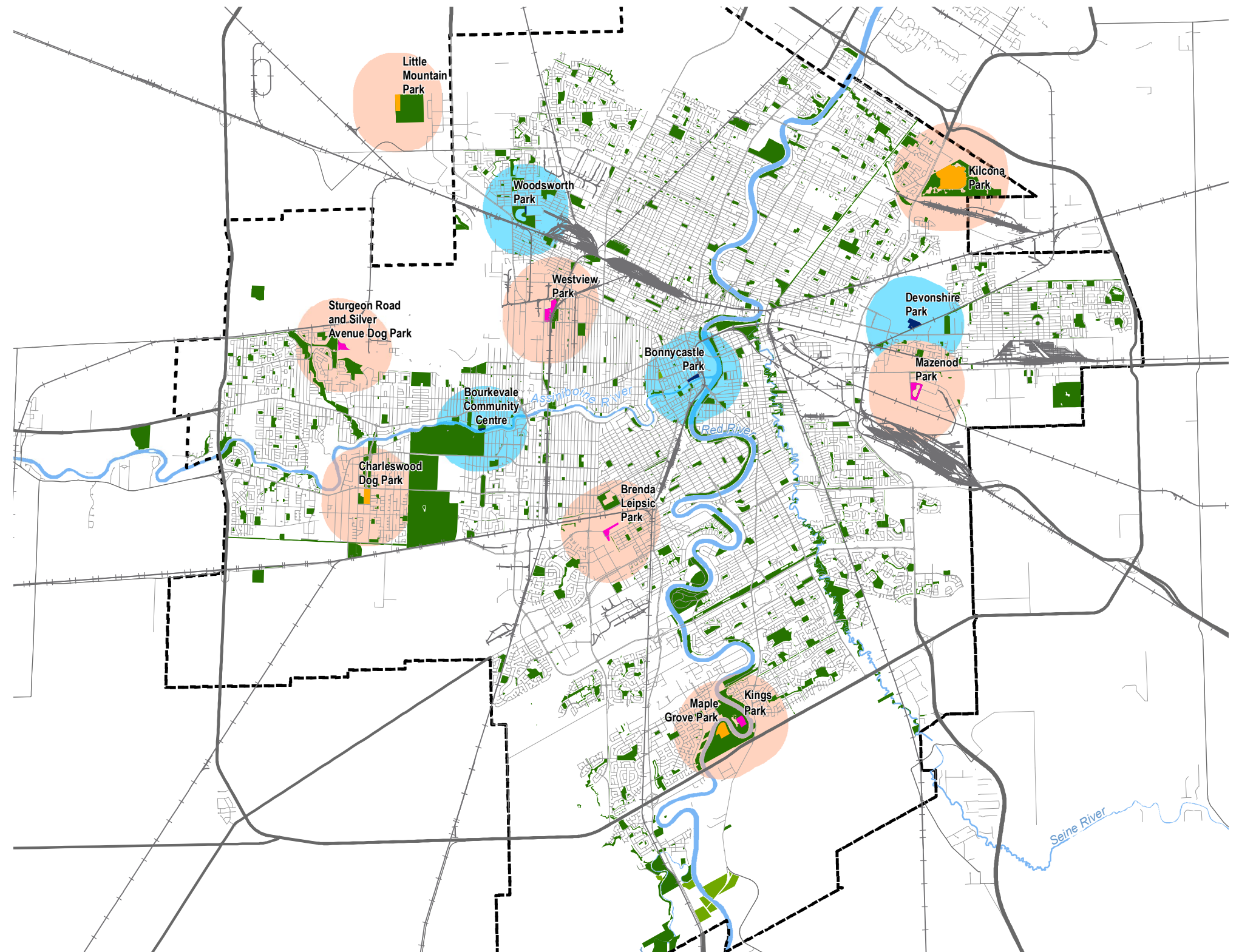
Catégorie de TCL	Régional	Communautaire	TCL de quartier	TCL d'adaptation saisonnière
Superficie approximative	8 ha ou plus (un terrain de golf de normale 6 fait environ 8 ha de superficie)	0,5 à 8 ha (deux terrains de soccer standard font 1,2 ha de superficie)	0,04 à 0,5 ha : les grands TCL de quartier devraient s'étendre sur 0,1 à 0,5 ha environ, et les petits TCL de quartier, environ 0,04 à 0,1 ha (un terrain de basket-ball standard couvre environ 0,04 ha)	Variera selon l'emplacement
Zone desservie	7,5 km (env. 20 minutes de voiture)	3,75 km (env. 10 minutes de voiture)	1,2 km (env. 15 minutes de marche)	S/O
Distribution	Tout le territoire de Winnipeg doit être couvert par les zones desservies par des TCL communautaires ou régionaux.		La priorité d'établissement de TCL de quartier sera fixée en fonction des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> » secteurs non desservis de Winnipeg, par exemple, la carte suivante indique les secteurs qui sont considérés comme « non desservis » par des TCL de quartier; ce sont les secteurs en dehors des zones colorées ou ombragées desservies par un TCL) » densité de la population; » densité de licences pour chiens; 	Décision au cas par cas suivant la demande faite par des parties intéressées.
À usage unique ou polyvalent	Décision au cas par cas, TCL « à usage unique » ou enclos pour petits chiens recommandé.		Décision au cas par cas; cependant, un petit TCL de quartier devra être « à usage unique »	« À usage unique »
Distances de recul	» Dans la mesure du possible, réserver une distance de recul de 50 mètres par rapport à toutes les utilisations résidentielles afin d'atténuer les inconvénients dus au bruit; » et, s'il y a lieu, à moins d'ériger une clôture d'au moins 1,5 mètre de hauteur, on recommande une distance de recul de 50 mètres par rapport aux utilisations suivantes :		» écoles primaires; » terrains de jeux; » garderies; » tout autre type d'utilisation d'un terrain généralement fréquenté par des enfants; » zones écosensibles; » jardins communautaires; » pataugeoires ou aires de jeux d'eau pour enfants; » terrains de sport et autres parcs très fréquentés; » routes passantes; » sentiers polyvalents.	S/O
Processus de participation publique requis concernant l'aménagement	✔	✔	✔	S/O
Commodités standard				
Poubelles	✔	✔	✔	✔
Signalisation	✔	✔	✔	✔ (Temporaire)
Affichage au TCL de l'information sur les règlements et les amendes possibles	✔	✔	✔	✔ (Temporaire)
Limites sécuritaires (clôture)	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Variera selon l'emplacement
Limites perméables (terrassement, berme)	✔ (Une clôture peut être nécessaire dans certains TCL)	✔ (Une clôture peut être nécessaire dans certains TCL, selon la)	✔ (Une clôture peut être nécessaire dans certains TCL, selon la configuration des lieux)	Variera selon l'emplacement du TCL
Stationnement sur place	✔	✔	S/O	S/O
Sièges	✔	✔	✔	S/O
Espace ouvert	✔	✔	✔	✔
Sentiers à l'intérieur du TCL	✔	✔ (dans la mesure du possible)	S/O	S/O
Enclos pour petits chiens	✔	✔	S/O	S/O
Espaces pour gros chiens séparés des espaces pour petits chiens	✔ (dans la mesure du possible)	✔ (dans la mesure du possible)	✔ (dans la mesure du possible)	S/O
Commodités améliorées, devant être financées/gérées/entretenues par une association de TCL				
Distributeur de sacs à déchets	Optionnel	Optionnel	Optionnel	S/O
Panneau d'affichage	Optionnel	Optionnel	Optionnel	S/O
Équipement d'exercice (agilité)	Optionnel	Optionnel	Optionnel	S/O
Source d'eau potable	✔ (où une source d'eau potable est accessible/dans la mesure du possible)			S/O
Autres améliorations proposées par les associations de TCL	✔	✔	✔	S/O

OLA MANAGEMENT STANDARDS

Les normes de gestion du plan directeur sur les TCL fournissent des orientations pour la gestion et l'exploitation efficaces des TCL dans toute la ville de Winnipeg, incluant des normes spécifiques pour l'entretien et les opérations, la signalisation, l'éducation du public et la conformité aux règlements.

Les normes de gestion stipulent :

- » que la Ville établira des niveaux de service pris en compte dans l'établissement des budgets d'exploitation de chaque catégorie de TCL. Ces niveaux de service s'appliquent à l'entretien des TCL;
- » que la Ville doit préparer une signalisation claire et cohérente pour tous les TCL, qui aidera les visiteurs à se situer sur le terrain, montrera les limites du TCL, indiquera s'il s'agit d'un TCL « à usage unique » ou « polyvalent » et énoncera les règles s'appliquant au TCL;
- » que la Ville doit faire appliquer les règlements et les normes relatives aux TCL de façon cohérente.



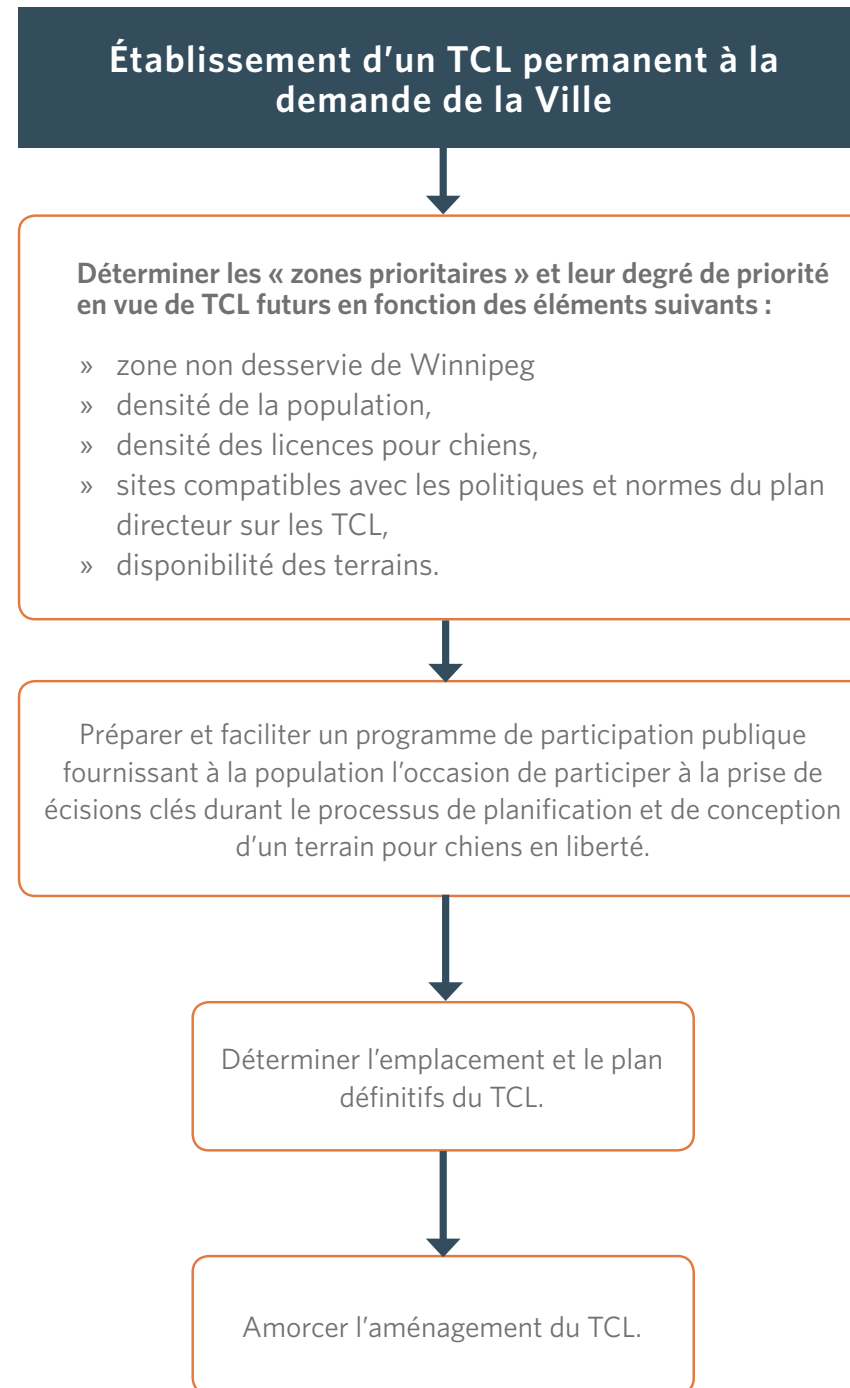
Neighbourhood OLA Catchment Areas (1.2 km = 15 minute walk)



Le plan directeur sur les terrains pour chiens en liberté décrit le processus que suivra la Ville pour établir les TCL permanents et temporaires. Le plan directeur sur les TCL établit que la Ville prendra la direction de l'établissement de futurs TCL permanents dans tout Winnipeg; cependant, l'administration municipale pourra également tenir compte des intérêts exprimés par les promoteurs, les organisations communautaires ou les membres de la population concernant des TCL.

Les deux organigrammes ci-dessous illustrent le processus d'établissement d'un TCL permanent, et le processus pour l'établissement d'un TCL temporaire (d'adaptation saisonnière).

Ville de Winnipeg

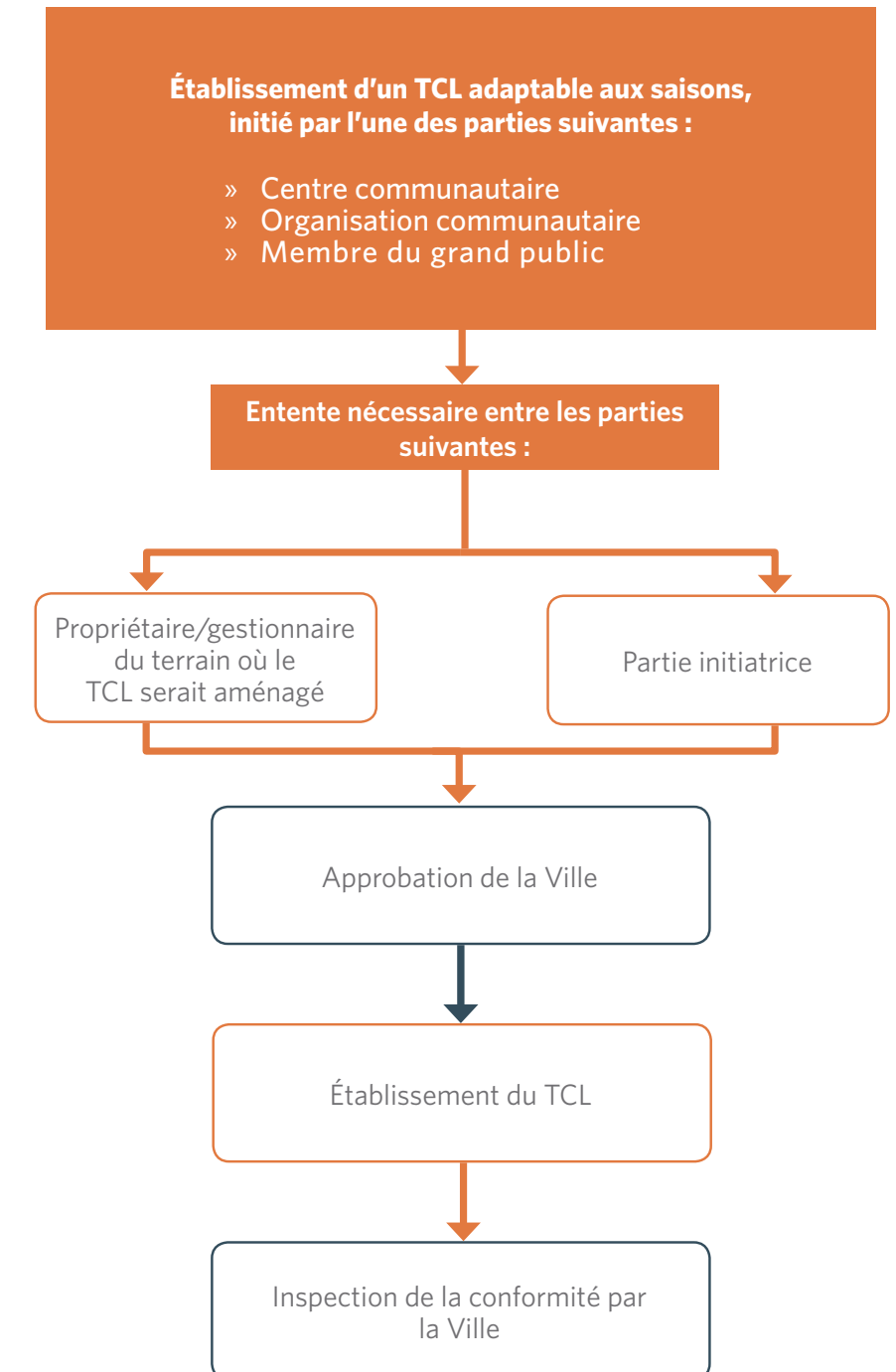


Partie initiatrice

Ville de Winnipeg

Partie initiatrice

Ville de Winnipeg



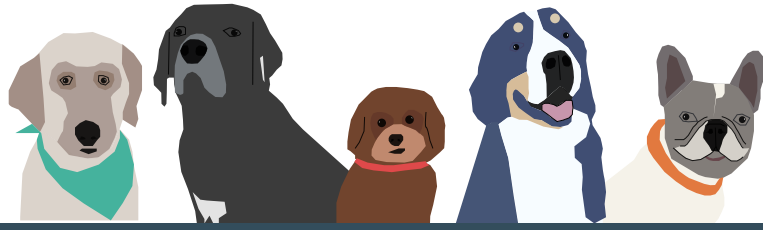
Résumé de participation publique: ce que nous avons entendu



Le tableau ci dessous résume un certain nombre de thèmes clés qui ont fait surface tout au long du processus de participation du projet, et comment ces enjeux ont été pris en compte dans l'ébauche du plan directeur sur les TCL:

Ce que nous avons entendu	?	Comment nous en avons tenu compte
<p>La Ville doit formuler un énoncé de vision et une série de buts et d'objectifs définissant clairement sa position vis à vis de l'établissement de TCL à Winnipeg.</p>	<p>Un énoncé de vision a été élaboré à partir des rétroactions des parties intéressées et du public. Des buts, des valeurs directrices et des objectifs pour le plan directeur ont aussi été définis, établissant la position de la Ville vis à vis de l'aménagement des TCL et indiquant les priorités de la Ville quant à l'établissement de nouveaux TCL. Ces buts et objectifs ont été élaborés en s'inspirant des commentaires</p>	<p>recueillis auprès des parties intéressées et du public concernant les valeurs qu'ils souhaitent voir représentées dans le plan. La vision, les buts, les valeurs directrices et les objectifs du plan directeur sont notés ci dessous : Veuillez consulter la page 3 du présent bulletin pour examiner la vision, les buts, les valeurs directrices et les objectifs de l'ébauche du plan directeur sur les TCL.</p>
<p>Il y a un désir de voir aménagés dans toute la ville davantage de TCL de superficie variée.</p>	<p>L'ébauche du plan directeur sur les TCL établit quatre (4) catégories de terrains pour chiens en liberté :</p> <ul style="list-style-type: none"> » TCL régional, » TCL communautaire, » TCL de quartier, » TCL d'adaptation saisonnière. <p>Le plan directeur sur les TCL comprend des normes pour la distribution des TCL régionaux, communautaires et de quartier. Par exemple, l'ébauche du plan directeur sur les TCL stipule que tout le territoire de Winnipeg doit être couvert par l'une ou l'autre des zones desservies par un TCL régional (7,5 km) ou un TCL communautaire (3,75 km), et que les futurs TCL devraient être établis par la Ville dans les secteurs jugés prioritaires à la lumière des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Secteurs non desservis de la ville (secteurs de la ville se trouvant en dehors de la zone desservie par un TCL 	<p>relativement à sa catégorie de TCL).</p> <ul style="list-style-type: none"> » Densité de la population (secteurs de la ville à plus forte densité de population). » Densité de licences pour chiens (secteurs de la ville à plus forte densité de licences pour chiens) d'après le nombre de licences pour chiens par ménage. » lieux permettant l'aménagement « durable » de TCL (lieux où un TCL peut être aménagé de façon sécuritaire, efficace et durable à long terme - c.-à-d. qui sont compatibles avec les usages des terrains adjacents, sécuritaires pour les usagers, dont les coûts ne dépassent pas les budgets d'immobilisation et d'exploitation de la Ville et conformes aux normes du plan directeur sur les TCL). » Disponibilité des terrains (terrains municipaux disponibles dans des parcs ou des espaces verts existants non actuellement utilisés par le public pour des activités récréatives).
<p>Il existe un besoin de TCL de petite superficie dans tout Winnipeg. Ces TCL devraient être aménagés à distance de marche du domicile des résidents.</p>	<p>Le plan directeur sur les TCL définit la catégorie des TCL de quartier, incluant des critères pour la distribution et le choix des emplacements qui guident la façon dont ces TCL seront établis dans les quartiers résidentiels, en liaison avec les voies piétonnes.</p>	
<p>Il y a un désir de voir un plus grand nombre de TCL délimités de façon sécuritaire, au moyen d'une clôture par exemple, pour accroître la sécurité et atténuer les conflits entre usagers et les problèmes liés à des utilisations de terres adjacentes.</p>	<p>L'ébauche du plan directeur sur les TCL établit une série de normes pouvant s'appliquer à l'évaluation des TCL existants et à l'établissement de nouveaux TCL. Ces normes recommandent que la conception de tous les « petits » TCL de quartier comprenne des mesures pour établir des limites sécuritaires. Les normes de conception préconisent aussi d'intégrer à l'aménagement des TCL l'installation d'une</p>	<p>clôture si ces TCL sont adjacents à des lieux destinés à d'autres usages, par exemple, une école primaire, un terrain de jeux, une garderie ou un autre type de lieu couramment fréquenté par des enfants, une zone écosensible, un jardin communautaire, une pataugeoire ou une aire de jets d'eau pour enfants, un terrain de sport, un parc très fréquenté, une route passante ou un sentier polyvalent.</p>
<p>Les participants font remarquer que la planification des TCL devrait être intégrée au processus de planification des parcs et des espaces verts de la Ville.</p>	<p>L'ébauche du plan directeur sur les TCL comprend les normes ci dessous selon lesquelles la Ville doit incorporer la planification de TCL dans les processus de planification des parcs et des quartiers. Ces normes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> » (3.1.2.17) La Ville considérera l'incorporation de l'utilisation du terrain propre aux TCL au processus de 	<p>planification des parcs, tant pour les communautés établies que pour les nouvelles communautés.</p> <ul style="list-style-type: none"> » (3.1.2.18) La Ville considérera l'incorporation de la planification des TCL aux efforts de planification des parcs et des espaces verts municipaux pour les nouvelles communautés et pour les plans secondaires et les plans des environs.
<p>Les participants veulent s'assurer que les nouveaux TCL n'empiètent pas sur les parcs et les espaces verts existants déjà très fréquentés par les résidents.</p>	<p>L'ébauche du plan directeur sur les TCL comporte une norme qui prescrit l'établissement de TCL dans les parcs ou les espaces verts qui ne sont pas fréquemment utilisés comme espaces récréatifs par les usagers. Cette norme se lit comme suit :</p>	<ul style="list-style-type: none"> » (3.2.3.7) Les futurs TCL ne doivent pas éliminer l'utilisation des terres de loisirs très fréquentées. Dans les quartiers existants, il est prioritaire d'aménager les TCL dans des espaces verts sous-utilisés et, si possible, dans des zones déjà utilisées non officiellement ou temporairement comme TCL
<p>La Ville n'a pas de processus clair que le public peut suivre pour l'établissement de futurs TCL. La participation communautaire devrait faire partie intégrante de l'établissement de nouveaux TCL.</p>	<p>L'ébauche du plan directeur prévoit des processus systématiques pour l'établissement des futurs TCL « permanents » et « temporaires » (adaptation saisonnière). Le processus d'établissement d'un nouveau TCL « permanent » comporte un volet de participation publique.</p>	
<p>Les participants souhaitent l'établissement de TCL « à usage unique », c. à d. où seules les activités associées à la présence de chiens en liberté seraient autorisées.</p>	<p>Une norme de l'ébauche du plan directeur préconise de désigner les « petits » TCL de quartier et d'adaptation saisonnière comme étant « à usage unique » et recommande que la ville envisage de désigner des aires à l'intérieur des « grands » TCL de quartier, régionaux et communautaires comme étant « à usage unique ».</p>	
<p>Il est nécessaire de prévoir des distances de sécurité adéquates ou d'autres mesures d'atténuation des conflits à intégrer entre les futurs TCL et les lieux dont l'usage est jugé incompatible avec ces terrains, comme les écoles primaires, les garderies, les zones résidentielles et les routes très passantes.</p>	<p>L'ébauche du plan directeur sur les TCL établit clairement les distances de sécurité ou les conditions de « limites sécuritaires » pour chaque catégorie de TCL.</p> <p>L'ébauche du plan directeur définit aussi les utilisations de terrains adjacents qui sont « incompatibles » avec les TCL et stipule que dans les cas où un TCL se situe à côté d'un terrain dont l'utilisation est « incompatible », il faut prévoir une distance de sécurité de 50 mètres ou ériger une clôture de 1,5 mètre de hauteur. Ces mesures sont suggérées pour faire en sorte que les emplacements choisis pour les futurs TCL soient adéquats et sécuritaires.</p> <p>Par exemple, l'ébauche du plan directeur stipule que pour l'établissement d'un TCL régional, communautaire ou de quartier, les distances de recul et les mesures d'atténuation suivantes doivent être prises en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> » dans la mesure du possible, une distance de recul de 50 mètres par rapport à toutes les utilisations résidentielles est requise pour atténuer les inconvénients dus au bruit; 	<ul style="list-style-type: none"> » et, s'il y a lieu, à moins d'ériger une clôture de sécurité d'au moins 1,5 mètre de hauteur, une distance de recul de 50 mètres par rapport aux utilisations suivantes est recommandée : » écoles primaires; » terrains de jeux; » garderies; » tout autre type de terrain servant à d'autres usages et généralement fréquenté par des enfants; » zones écosensibles; » jardins communautaires; » pataugeoires et aires de jets d'eau pour enfants; » terrains de sport et autres parcs très fréquentés; » routes passantes; » sentiers polyvalents. » Les normes relatives à la distance de sécurité et à la hauteur de la clôture sont fondées sur les meilleures pratiques d'autres municipalités urbaines qui aménagent et gèrent des TCL avec de bons résultats.
<p>Les participants désirent une meilleure communication en ce qui a trait aux règles et règlements afférents aux TCL de la Ville pour que les usagers et le grand public puissent savoir à quoi s'attendre lorsqu'ils fréquentent un TCL, et quelles sont les attentes de la Ville quant au comportement des usagers, et ce, pour atténuer les conflits associés aux TCL.</p>	<p>L'ébauche du plan directeur sur les TCL recommande l'établissement d'une nouvelle signalisation pour tous les TCL indiquant clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> » le code d'éthique de la Ville concernant les TCL; » les règles afférentes aux TCL selon le Responsible Pet Ownership By-law (règlement sur la propriété responsable d'animaux de compagnie); » les limites du TCL; » si le TCL est désigné comme étant « à usage unique » ou « polyvalent ». <p>Le plan directeur sur les TCL recommande aussi que la Ville affecte des ressources additionnelles pour sa stratégie</p>	<p>d'éducation et de communication relative aux terrains pour chiens en liberté, en particulier ses messages concernant les différences entre les TCL « à usage unique » et les TCL « polyvalents ».</p> <p>De plus, l'ébauche du plan directeur comprend une norme visant à s'assurer que les règlements et les lignes directrices applicables aux TCL sont compris et appliqués de façon uniforme par tous les services municipaux concernés, et préconise d'en rendre l'application plus rigoureuse. Des améliorations seront également apportées à la signalisation pour informer clairement les usagers des règles et de l'étiquette applicables aux TCL.</p>

Communautaire sur le plan directeur des TCL



Pour plus d'information :

Visitez le site :

[http://winnipeg.ca/francais/ppd/PublicEngagement/
OffLeashAreas/default.stm](http://winnipeg.ca/francais/ppd/PublicEngagement/OffLeashAreas/default.stm)

ou communiquez avec :

Brittany Shewchuk

chargée de participation publique, WSP

Téléphone : 204-943-3178

Courriel : Brittany.Shewchuk@wsp.com

